

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Sélestat-Erstein



## COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du 4 novembre 2025**

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers  
élus : 19

Secrétaire de séance : M. Gaël GREULICH

Conseillers en fonction : 18

Date de convocation : 30 octobre 2025

Conseillers présents : 10

**Membres présents** : Mmes et MM. Jean-Michel CHALON, Gaël GREULICH, René HOELT, Denis LEHMANN, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Alice REIBEL, Bernard STOEFLER, Thierry STOEFLER, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 8

**Membres absents excusés** : Mmes et MM. Valérie BENTZ, Monique DELL, Marie Hélène GOEPP, Nicolas GUTH, Françoise KOELL, Carole MENDY, Didier MEYER, Caroline WAGENTRUTZ.

Procuration : 1

**Membre absent ayant donné procuration** :

Mme Françoise KOELL à Mme Corinne WEBER.

**Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.**

#### Délibération n° COMM20250901

#### Objet : Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2025

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- approuve le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025.

Pour extrait conforme,  
Krautergersheim, le 07 novembre 2025

Le Maire, René HOELT

Le Secrétaire de séance, Gaël GREULICH



#### Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>